
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h
Belvédère de Pointe-aux-Trembles, site extérieur de la Maison du citoyen
située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 02.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil, aux représentants des directions, ainsi qu'au lieutenant du poste de quartier 49.

Madame la mairesse souhaite revenir sur la situation vécue par les citoyens de RDP avec l'entreprise Sanimax. Elle tient à rappeler que l'arrondissement et la Ville de Montréal ont été proactifs en exigeant un plan d'action à l'entreprise et qu'elle mette en œuvre très rapidement des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie de citoyens, c'est-à-dire profiter de leurs résidences, dans un environnement sain. Ainsi donc, les mesures suivantes ont été décidées et sont en vigueur : le passage des camions dorénavant par la 7^e rue au lieu du boulevard Maurice-Duplessis, un épurateur d'air qui fonctionne 24/24 et 7/7 jours. La Ville de Montréal prendra des mesures régulières de H₂S (mesure du soufre) sur les stations d'échantillonnage de PAT et RDP. Elle rappelle que l'arrondissement et la ville continueront leurs efforts pour améliorer la situation tant et aussi longtemps que cela l'exigera et ce, pour le bien être des citoyens concernés.

Par ailleurs, la mairesse invite tous les citoyens à participer à la 3^e édition de la journée découverte, qui se tiendra le samedi 7 septembre de 13 h à 17 h à la Maison du citoyen. Au programme :

- rencontre avec les membres des équipes des services municipaux, qui sauront préciser leur rôle, leurs fonctions et leurs accomplissements;
- Une mini-conférence sur l'histoire de PAT, de RDP et de la Maison du Citoyen;
- Sur place également : camions municipaux, véhicules d'urgence, policiers à cheval, mascottes, photos souvenirs, objets souvenirs à rapporter à la maison, et bien d'autres activités.

En outre, la Mairesse souhaite souligner la mise en place de la pochette de bienvenue et des coupons d'activités gratuites pour les nouveaux arrivants dans l'arrondissement. Elle invite les nouveaux arrivants à se procurer cette pochette dans les Bureaux Accès Montréal de RDP et PAT où ils pourront trouver de nombreux outils pour les aider et des coupons pour des activités gratuites dans l'arrondissement.

De plus, elle invite les citoyens à participer massivement à la collecte de sang sur rendez-vous qui se déroulera le 23 septembre à la Maison du citoyen. Les citoyens sont invités à réserver une plage de rendez-vous en appelant le numéro suivant : **1 800 343-7264** ou envoyant un courriel à l'adresse suivante : Agent.telerecruitment.montreal@hema-quebec.qc.ca.

Enfin, elle invite les citoyens à participer au sondage concernant la navette fluviale. Les citoyens pourront compléter ledit sondage sur le site internet de l'arrondissement dans la section « à surveiller » ou sur le site internet de la Société des Traversiers du Québec. Plusieurs lots sont à gagner en participant à ce sondage qui permettra d'améliorer la satisfaction de la clientèle.

CA19 30 09 0280

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA19 30 09 0281

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE - 2 JUILLET 2019 - SÉANCES EXTRAORDINAIRES - 18 JUILLET 2019 ET 22 AOÛT 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019 et des deux séances extraordinaires du conseil tenues le 18 juillet 2019, à 12 h 15 et le 22 août 2019, à 13 h 45.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- 1 question sur les terrains de tennis et pickleball de l'arrondissement
 - 1 question sur les dépenses futures de l'arrondissement en infrastructures sportives
 - 1 question sur les nuisances à la plage de l'Est
 - 1 question sur le plan d'aménagement du parc Sainte-Marthe
 - 1 question sur les délais de traitement des demandes d'abattages d'arbres
 - 1 question sur la mise en œuvre des résultats de la marche exploratrice de 2015
 - 1 question sur la propreté des berges et parcs
 - 1 question sur la réparation des trottoirs de la rue Bureau
 - 1 question sur les mesures prises pour réduire la vitesse sur le boulevard Gouin
 - 3 questions sur les nouvelles règles de stationnement dans le Vieux PAT
 - 3 questions sur les travaux en cours sur la 94e Avenue
 - 1 question sur l'interdiction de stationnement sur le boulevard Maurice-Duplessis
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la Conseillère Lisa Christensen rappelle aux citoyens les consignes de sécurité à suivre pendant cette période de la rentrée scolaire. Elle les invite à respecter la signalisation en vigueur et le Code de la route.

Enfin, elle invite également les citoyens à participer à l'opération « un arbre pour mon quartier » en se procurant un arbre auprès de l'organisme Éco-quartier.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à participer massivement aux trois (3) derniers samedis du Marché Public, qui se terminera le 21 septembre prochain.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà présente ses excuses aux citoyens pour la prolongation des délais de traitement des demandes d'élagages par les citoyens. Il indique qu'il travaillera avec ses collègues et l'Administration pour réduire ces délais.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine informe les citoyens de la prochaine inauguration de la piscine olympique extérieure chauffée Hans-Selye. Elle souligne que cette piscine est celle qui a servi lors des championnats du monde FINA (natation) 2014 qui se sont déroulés à Montréal. C'est le résultat d'un investissement de 5 millions \$ de la part de la Ville de Montréal et qui vient rehausser le niveau des installations sportives disponibles à RDP-PAT.

Madame la conseillère Suzanne Décarie remercie les citoyens pour leur participation en grand nombre à toutes les activités qui ont été mises à leur disposition par l'arrondissement tout au long de l'été.

Elle informe ensuite les citoyens qu'il y aura des tests de sirène d'alerte de fuites toxiques réalisés en collaboration avec le Centre de sécurité civile et neuf (9) usines. Pour l'arrondissement, les tests auront lieu le :

- Le 10 septembre de 19 h à 20 h 30 pour l'usine Suncor
- Le 11 septembre de 16 h à 17 h 30 et 18 h 45 à 19 h 45 pour Métro Richelieu.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite les citoyens à prendre connaissance et à se procurer le calendrier culturel de l'automne de l'arrondissement. Il les invite également à participer en grand nombre aux activités qui y sont indiquées (+ de 200 activités au choix).

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt d'une pétition en lien avec l'agrandissement de la garderie Palou la Coccinelle.
- Dépôt de plans de rues, photos et d'un compte rendu de la marche exploratoire tenue le 17 juillet 2015 en collaboration avec Tandem RDP/PAT en lien avec des problématiques de sécurité à l'angle des rues Ste-Catherine et Des Saules ainsi que dans le parc Daniel-Johnson.
- Dépôt de photos des trottoirs de la rue Bureau et d'une pétition en lien avec la proposition d'embellissement des berges du Bout-de-l'Île.
- Dépôt d'une pétition en lien avec la mise en place des vignettes dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Dépôt d'un document incluant des photos concernant l'interdiction de stationnement en façade sur le boulevard Maurice-Duplessis.

CA19 30 09 0282

OCTROI - CONTRAT - DEROC CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION AU CPE LES PETITS LUTINS DE ROUSSIN, SITUÉE AU 12125, RUE NOTRE-DAME EST - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-IMM19-0868-08 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Deroc Construction Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 214 083,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de démolition et décontamination au CPE Les petits lutins de Roussin, située au 12125, rue Notre-Dame Est, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro RP-IMM19-0868-08 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 259 040,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1198274006

CA19 30 09 0283

OCTROI - CONTRAT - VIATEK INC. - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX TRONÇONS SUR LES RUES PIERRE-CHASSEUR ET HENRI-GAGNON ET POSE D'UNE 2^e COUCHE DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING19-05 (7 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Viatek Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 737 223,15 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de deux tronçons sur les rues Pierre-Chasseur et Henri-Gagnon et pose d'une 2^e couche de pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro RP-ING19-05 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 831 445,46 \$ incidences, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1194281037

CA19 30 09 0284

OCTROI - CONTRAT - 2632-2990 QUÉBEC INC. / LES EXCAVATIONS DDC. - LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR POUR DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR UNE (1) ANNÉE AINSI QUE LA POSSIBILITÉ D'EXTENSION D'UNE (1) ANNÉE OPTIONNELLE DANS L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17760 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme 2632-2990 Québec inc. / Les Excavations DDC, au prix de sa soumission, soit au montant de 216 798,61 \$, taxes incluses pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux en lien avec les activités d'entretien d'aqueduc et d'égout pour une (1) année, avec une (1) année optionnelle, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17760 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense approximative de 216 798,61 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1194281035

CA19 30 09 0285

OCTROI - CONTRAT - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R.L.) - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE À TARIF HORAIRE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIER DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DE BOÎTIERS DE VANNES POUR DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR UNE (1) ANNÉE AINSI QUE LA POSSIBILITÉ D'EXTENSION D'UNE (1) ANNÉE OPTIONNELLE DANS L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17749 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), au prix de sa soumission, soit au montant de 86 645,16 \$, taxes incluses pour des services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc pour une (1) année, avec une (1) année optionnelle, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17749 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 86 645,16 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1194281034

CA19 30 09 0286

OCTROI - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L. - TRAVAUX DE RÉFECTION À LA MAISON ANTOINE-BEAUDRY, SITUÉE AU 14 678 RUE NOTRE-DAME EST - AUTORISER UNE DÉPENSE - DEMANDE DE PRIX NUMÉRO RP-IMM19-0884-07

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Beaupré Michaud et associés, architectes s.e.n.c.r.l, au montant de sa soumission, soit 50 589,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs aux travaux de réfection à la Maison Antoine-Beaudry, située au 14 678, rue Notre-Dame Est, à Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à la demande de prix RP-IMM19-0884-07;

D'autoriser une dépense de 66 903,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1198274005

CA19 30 09 0287

OCTROI - CONTRAT - 9153-5955 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS) - AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU AU PARC GÉRARD-PICARD - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC19-18 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme 9153-5955 Québec Inc. (Terrassement Limoges et fils), au prix de sa soumission, soit au montant de 231 992,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement du jeu d'eau du parc Gérard-Picard, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-18 (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 265 959,41\$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1194281036

CA19 30 09 0288

OCTROI - CONTRAT - GESTION S FORGET INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE AU PARC SAINTE-MARTHE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC19-28 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Gestion S Forget Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 868 137,23 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle au parc Sainte-Marthe, conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-28 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 974 373,55\$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1194281029

CA19 30 09 0289

OCTROI - CONTRAT - A.M. DÉMOLITION INC. - RAMASSAGE DES DÉBRIS DE DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT DES DALLES ET FONDATIONS DES DEUX BÂTIMENTS SITUÉS AU 259-261 ET AU 253-255 100E AVENUE À POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-IMM19-0000-10 (3 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISATION - AFFECTATION DE SURPLUS DE GESTION - APPROBATION - VIREMENTS DE CRÉDITS À CETTE FIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise A.M. Démolition Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 111 525,75 \$, taxes incluses, pour le ramassage des débris de démolition et enlèvement des dalles et fondations des deux bâtiments situés au 259-261 et au 253-255 100e Avenue, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro RP-IMM19-0000-10 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 128 812,24 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 36 751,49 \$;

D'approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1198274007

CA19 30 09 0290

OCTROI - TROIS (3) CONTRAT - LOT 1 (PANNEAUX DE SIGNALISATION AMOVIBLES) À DISTRIBUTION INTERNATIONAL FOYER INC.; LOT 2 (SUPPORT D'ATTACHE RÉGULIER) À ONOMAT INC.; LOT 3 (SUPPORT D'ATTACHE POUR POTEAU) À MARTECH SIGNALISATION INC. - FOURNITURE DES SUPPORTS À PANNEAUX LEXANS ET DES PANNEAUX DE SIGNALISATION AMOVIBLES - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17763 (5 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISATION - AFFECTATION DE SURPLUS DE GESTION - APPROBATION - VIREMENTS DE CRÉDITS À CETTE FIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, aux plus bas soumissionnaires conformes de chaque lots, soient aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Distribution International Foyer inc. pour la fourniture des panneaux lexan au prix de sa soumission, soit au montant de 52 850,56 \$ taxes incluses;
- Lot 2 : Onomat inc. pour la fourniture de support de type (5 x 3) au prix de sa soumission, soit au montant de 42 684,47 \$ taxes incluses;
- Lot 3 : Martech Signalisation inc. pour la fourniture de support de type (5 x 4) au prix de sa soumission, soit au montant de 1 997,69 \$ taxes incluses.

Le tout conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17763 (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 97 532,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 97 532,72 \$;

D'autoriser les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1193692002

CA19 30 09 0291

AUTORISATION - DÉPENSE - INSTALLATION DES SUPPORTS À PANNEAUX LEXAN PAR LA DIVISION DU MARQUAGE ET DE LA SIGNALISATION (EESM) DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - AUTORISATION - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROBATION - VIREMENTS DE CRÉDIT À CETTE FIN

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 123 581,45 \$ pour l'installation des supports à panneaux Lexan par la Division du Marquage et de la Signalisation (EESM) de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 123 581,45 \$;

D'autoriser les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1193692001

CA19 30 09 0292

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET DE LA PLAGE DE L'EST-LOT 2 - CONTRAT - SOLMATECH INC.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à la firme Solmatech inc, au montant de 22 271,81 \$, taxes incluses pour les services professionnels additionnels en réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement du lot-2 de la plage de l'Est, et faisant augmenter le contrat total de la firme de 71 140,32 \$ à 93 412,13 \$ taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1140443007

CA19 30 09 0293

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE DANS DIVERS PARCS - CONTRAT - ETHNOSCOPI INC.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 860,46 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à la firme Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologie dans divers parcs, faisant passer le coût maximal du projet de 326 930,15 \$ à 341 790,61 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier sommaire décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1184281006

CA19 30 09 0294

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET EN INGÉNIEURIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS TERRAINS DE BASEBALL - CONTRAT - EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 315,64 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à la firme Expertise Sports Design inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement de divers terrains de baseball, faisant passer le coût maximal du projet de 290 256,91 \$ à 295 572,55 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier sommaire décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1171163006

CA19 30 09 0295

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - INITIATIVE 1,2,3 GO! RDP - ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA FAMILLE RDP 2019 - AUTORISATION - VIREMENT À CET EFFET

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution non récurrente de 2 474,88 \$ à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille RDP 2019 tenue le 8 juin 2019, au Parc Ferdinand Biond;

D'autoriser un virement à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1192971004

CA19 30 09 0296

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - MAISON DE LA FAMILLE COEUR À RIVIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE RÉGION EST DE MONTRÉAL - POLITIQUE DE L'ENFANT - ANNÉE 2019 - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes suivants : Corporation de développement communautaire de la Pointe - Région Est de Montréal pour un montant de 10 000 \$ et Maison de la famille Coeur à rivière pour un montant de 10 000 \$;

D'approuver les projets de convention entre l'Arrondissement et ces deux organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser un virement de crédit de 7 455 \$ à la Division de la Culture, des bibliothèques, du patrimoine et de l'expertise, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée dans le cadre du budget de l'Arrondissement 2019-2020 de la Politique de l'enfant.

ADOPTÉ

20.15 1197740011

CA19 30 09 0297

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER - ANNÉE 2019 - ORGANISMES - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - DON BOSCO YOUTH LEADERSHIP CENTRE (DBYLC) - PROGRAMME

D'INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES 12-30 ANS ET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL - MIDI-VILLE (2018-2021) - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer des contributions financières pour l'année 2019 totalisant la somme de 22 985 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du programme *Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans* :

	Organisme	Projet	Montant
1	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Cours de danse et cours de patin sur glace	16 616 \$
2	Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$

D'approuver les deux projets de convention entre l'Arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

20.16 1197740010

CA19 30 09 0298

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 7 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 7 juin 2019.

ADOPTÉ

30.01

CA19 30 09 0299

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - FOND-ACTION SANTÉ COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL, 266E GROUPE SCOUT DE LA POINTE DE L'ÎLE, CDC RDP, ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE MARIE-AUXILIATRICE, FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST, TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS MONTRÉAL-EST/PAT ET REGROUPEMENT DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DES TREMBLES (LE JARDIN COMMUNAUTAIRE RICHELIEU) - POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

	Organisme	Événement	Montant
1	Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil	Gala bénéfice du 4 octobre 2019	300 \$
2	266 ^e groupe scout de la Pointe de l'Île	Pour financer les différentes activités, achat de matériel et diminuer les frais d'inscription des familles dans le besoin	500 \$
3	Corporation de Développement Communautaire de Rivière-Des- Prairies	Gala de la rentrée 2019	600 \$
4	Association communautaire Marie-Auxiliatrice	Fête du quartier du 9 au 11 août 2019	500 \$
5	Fédération de hockey mineur de l'Est	33 ^e édition du Festival annuel Bébittes – Pré-novices du 7 au 9 février 2020	300 \$
6	Table de concertation des aînés Montréal-Est/PAT	Bal pour le 14 ^e anniversaire	350 \$
7	Regroupement des jardins communautaires des Trembles pour et au nom de "jardin communautaire Richelieu"	10 ^e anniversaire et 1 ^{ère} activité pour tous les membres	500 \$
	Total		3 050 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1195057008

CA19 30 09 0300

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019
- ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉTAT DES REVENUS
ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 JUIN 2019, COMPARÉ AU 30 JUIN 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 30 juin 2019;

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

ADOPTÉ

30.03 1192468005

CA19 30 09 0301

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE - JUIN ET JUILLET 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 25 MAI AU 26 JUILLET 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - JUIN ET JUILLET 2019 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - JUIN ET JUILLET 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période des mois de juin et juillet 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 25 mai au 21 juin et du 22 juin au 26 juillet 2018.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de juin et juillet 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de juin et juillet 2019.

ADOPTÉ

30.04 1194230007

CA19 30 09 0302

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUGMENTATION - BUDGET PTI DE REVENU/DÉPENSE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CORRECTION - COMPÉTENCE RELATIVE AU PRÉCÉDENT DOSSIER DÉCISIONNEL AUTORISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De demander au conseil municipal :

D'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423).

ADOPTÉ

30.05 1194281040

CA19 30 03 0317

ÉDICTION - ORDONNANCE - RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT (5984 MODIFIÉ) - EXEMPTANT - PROPRIÉTÉ EXISTANTE SITUÉE AUX 726-728, 3E AVENUE, SUR LE LOT 1 091 767, AFIN DE PERMETTRE QU'UNE SEULE CASE DE STATIONNEMENT NE SOIT FOURNIE AU LIEU DE DEUX CASES - TEL QU'EXIGÉ - RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT (RAC09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(5984)-001 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriété située aux 726-728, 3^e Avenue, sur le lot 1 091 767, afin de permettre qu'une seule case de stationnement soit fournie au lieu de deux (2) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la demande de permis de transformation numéro 3001575174 – District de Pointe-aux-Trembles.

De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.15 1190565016

CA19 30 09 0303

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-129

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 16330, rue Bureau, aux fins de l'usage « habitation collective » sur le lot portant le numéro 1 876 189;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-129 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 16330, rue Bureau à des fins de l'usage « habitation collective » sur le lot 1 876 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 19 septembre 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1190565012

CA19 30 09 0304

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-130

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant a fait une demande afin de permettre l'implantation d'une aire de stationnement de trois cases à l'intérieur d'une cour avant, en façade d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-130 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant du bâtiment sis au 13201, rue Sherbrooke Est sur le lot 1 504 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 septembre 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1190565014

CA19 30 09 0305

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-128

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juillet 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-128 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de deux (2) bâtiments commerciaux projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, sur les lots projetés portant les numéros 6 317 270 et 6 317 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.03 1193469010

CA19 30 09 0306

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-128

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé deux (2) bâtiments commerciaux projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 juillet 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique en date du 18 juillet 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la Résolution numéro PP-128 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de deux (2) bâtiments commerciaux projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est, sur les lots projetés portant les numéros 6 317 270 et 6 317 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04 1193469010

CA19 30 09 0307

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-110-1

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel de trente-six (36) logements au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 juin 2019, la tenue d'une assemblée publique de consultation en date du 19 juin et l'adoption du second projet le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-110-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-110 afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant trente-deux (32) unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.05 1193469008

CA19 30 09 0308

DÉROGATION MINEURE - 12244, 52E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 91 et la ligne « marge de recul arrière minimale » de la grille des spécifications de la zone 350 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), visant la construction d'un agrandissement situé à une distance de 5,73 mètres de la ligne arrière du terrain, pour un bâtiment résidentiel sis au 12244, 52e avenue, sur le lot 1 076 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de La Pointe-aux-Prairies, tel que présenté sur le certificat de localisation préparé et signé par monsieur Seifeddine Riahi, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 2019, minute 3242 et sur le plan d'implantation et les plans d'élévation préparés par monsieur Salvatore Moffa, technologue et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 25 juillet 2019, visant à :

- Permettre, pour le bâtiment unifamilial sis au 12244, 52^e Avenue, la construction d'un agrandissement situé à une distance de 5,73 mètres de la ligne arrière du terrain alors que le Règlement de zonage exige une marge de recul arrière de six (6) mètres.

ADOPTÉ

40.06 1190565009

CA19 30 09 0309

DÉROGATION MINEURE - 12345, 94E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

Une citoyenne demande au conseil de reporter l'adoption du dossier, afin que celui-ci fasse quelques vérifications supplémentaires avant l'adoption de la présente dérogation mineure.

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen
monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De reporter le dossier à la prochaine séance ordinaire.

ADOPTÉ

40.07 1195270006

CA19 30 09 0310

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 10685, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOT 2 922 719 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'agrandissement et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment commercial situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-124, sur le lot portant le numéro 2 922 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le District de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur :

- Le plan projet d'implantation réalisé par monsieur Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019, minute 26783;
- Le plan d'implantation, les élévations et la perspective préparés par la firme « Trois architectes », soumises et estampillées par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 6 août 2019;
- Les échantillons des matériaux soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 6 août 2019;
- Le plan d'aménagement paysager préparé par la firme « Trois architectes », soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 6 août 2019.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Modèle/Couleur
Mur rideau en aluminium	Partie agrandie dans le coin nord-est du bâtiment	Vertech	Charcoal
Aluminium	Partie agrandie dans le coin nord-est du bâtiment	Canam murox	Charcoal
Acier	Mur arrière et murs latéraux de la partie agrandie	Vertech	Charcoal
Bloc de béton architectural	Mur arrière et murs latéraux de la partie agrandie	Montréal brique et pierre	Charbon
Acier	Portes de garage	-----	Charcoal

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.08 1190565013

CA19 30 09 0311

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 13505, RUE SHERBROOKE EST - LOT 6 057 083 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à la modification de la façade du bâtiment institutionnel prévu au 13505, rue Sherbrooke Est, autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-113, sur le lot existant portant le numéro 6 057 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur :

- les élévations préparées par monsieur Gilles Dessureault, architecte, soumises et estampillées par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 6 août 2019.
- les photos des modèles de fenêtres retenues.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Modèle/Couleur
Aluminium	Fenêtre	Manic aluminium	noir
Aluminium	Auvent	Groupe Bellon prestige	noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1190565015

CA19 30 09 0312

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 11994, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 1 092 949 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs au remplacement des revêtements extérieurs, ainsi que de la porte et des vitrines sur la façade du bâtiment situé au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté portant le numéro 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'il est illustré sur l'élévation soumise et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 23 juillet 2019.

Les matériaux et couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Fournisseur	Couleur / Modèle
Bois posé à la verticale	Façade : - Partie au-dessus des vitrines - Jambage Soffite du portique	Maibec	Ambre algonquin 052 (naturel) / Moderne (fini texturé)
Acier prépeint	Solin et rejet d'eau des vitrines	Vicwest	Fusain (gris)
Brique	Façade : Partie sous les vitrines	-----	Tel que l'existant

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.10 1193469013

CA19 30 09 0313

PIIA - PARC SAINTE-MARTHE - BOULEVARD GOUIN EST - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'aménagement d'une aire de stationnement au parc Sainte-Marthe situé sur le boulevard Gouin Est, sur les lots portant les numéros 1 276 460, 1 276 462, 1 276 464 et 1 279 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et étude technique, en date du 7 août 2019.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent de planter les arbres de manière à diminuer la probabilité qu'une balle perdue atteigne l'aire de stationnement.

ADOPTÉ

40.11 1193469015

CA19 30 09 0314

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 11700, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), visant les plans de rénovation d'un bâtiment commercial situé au 11700, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 607 384, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 juin 2019.

ADOPTÉ

40.12 1195270007

CA19 30 09 0315

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 12884, RUE SHERBROOKE EST - LOT 1 504 280 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) pour le projet visant l'approbation des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 12884, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver l'apparence de l'affichage tel que présenté sur les plans préparés par la firme « Enseignes Dominion Inc. » et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 juin 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1198238006

CA19 30 09 0316

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(C-4.1)-004D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA19-(B-3)-001D** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-1)-001D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA19-(RCA09-Z01)-001D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA19-(17-079)-001D** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-3)-001D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.14 1192971002

CA19 30 09 0318

DÉLÉGATION - POUVOIRS PRÉVUS AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2019-78 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES ET LES TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION, ADOPTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL LE 20 JUIN 2019 - DÉSIGNATION AU TITRE D'INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL, ADJOINT ET EN CHEF, MONSIEUR MARTIN COUTU, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES AUX FINS DE L'APPLICATION DES POUVOIRS D'INSPECTION POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

VU le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019;

VU l'article 4.3 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles informe la Communauté métropolitaine de Montréal que M Martin Coutu, directeur développement du territoire et études techniques agira à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire.

ADOPTÉ

40.16 1190394002

CA19 30 09 0319

TITULARISATION DEUX (2) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - MATRICULES 100067495 ET 100144235 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux employés auxiliaires cols bleus, matricules 100067495 et 100144235, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de deux employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1192700008

CA19 30 09 0320

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ PERMANENT COL BLEU - MATRICULE 005379560 - AFFECTATION - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET PARCS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉTROACTIVEMENT AU 29 JUILLET 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De congédier l'employé permanent col bleu, portant le matricule 005379560, affecté à la Division de l'horticulture et parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, rétroactivement au 29 juillet 2019.

ADOPTÉ

50.02 1192700009

CA19 30 09 0321

RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, rétroactivement au 7 juin 2019, et ce, jusqu'au 6 juin 2021.

Madame Diane Thomas, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

51.01 1193971006

CA19 30 09 0322

ENTÉRINER - DÉPÔT - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET 2019-2020, VISANT LES STRATÉGIES JEUNESSES EN MILIEU MUNICIPAL - DÉSIGNER - DIRECTRICE DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL COMME PERSONNE AUTORISÉE À CONCLURE UNE ENTENTE À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'entériner le dépôt d'une demande de soutien financier de 40 000 \$ au Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de l'appel à projet 2019-2020, visant les stratégies jeunesse en milieu municipal pour l'élaboration d'une stratégie jeunesse dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Désigner la directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social comme personne déléguée pour conclure une entente avec le Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de ladite demande de subvention.

ADOPTÉ

70.01 1197740012

CA19 30 09 0323

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 57

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la conseillère Suzanne Décarie,
monsieur le conseiller Richard Guay, madame la conseillère Nathalie
Pierre-Antoine, madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement